BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IVE REPUBLIQUE

QUATRIEME LEGISLATURE

LOI N° 001-2010/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2009-019/PRES DU 24 SEPTEMBRE 2009 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET SIGNE LE 22 JUILLET 2009 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN AFRIQUE (BADEA) POUR LE FINANCEMENT D'UNE LIGNE DE CREDIT DESTINEE AU FONDS D'APPUI AUX ACTIVITES REMUNERATRICES DES FEMMES (FAARF)

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n° 001-2007/AN du 04 juin 2007, portant validation du mandat des députés ;

Vu la loi n° 63-2008/AN du 16 décembre 2008 portant habilitation du gouvernement à autoriser par voie d'ordonnance la ratification des accords de financement conclus entre le Burkina Faso et les partenaires techniques et financiers ;

a délibéré en sa séance du 22 janvier 2010
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n° 2009-019/PRES du 24 septembre 2009 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 22 juillet 2009 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) pour le financement d'une ligne de crédit destinée au Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 22 janvier 2010.

Pour le Président de l'Assemblée nationale,
le Premier Vice-président

Kanidoua NABOHO

Le Secrétaire de séance

Bénilde L. SOMDA